



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale



Réunion internationale de haut niveau de la Coalition européenne contre la drogue (ECAD) sur la prévention des addictions et le rétablissement

GUIDE À L'INTENTION DES MÉDIAS

23 octobre 2026
San Patrignano – Coriano (RN), Italie

Sommaire

Coalition européenne contre les drogues (<i>European Coalition Against Drugs</i> , ECAD)	3
Programme	5
Informations utiles	7
• Modalités d'accréditation	7
• Informations à l'intention de la presse étrangère	7
• Badges et accès	7
• Informations sur le Centre de presse	8
• Espace <i>doorstep</i>	8
• Règles relatives aux prises de vues et au respect de la vie privée des personnes accueillies au sein de la Communauté	8
• Règles de sécurité	9
• Contenus multimédias	9
• Hébergement	9
Contacts.....	11

Coalition européenne contre les drogues (*European Coalition Against Drugs, ECAD*)

La Coalition européenne contre les drogues (*European Coalition Against Drugs, ECAD*) est une plateforme de coopération créée dans le cadre de la Communauté politique européenne (CPE), lancée conjointement par la présidente du Conseil des ministres italien, Giorgia Meloni, et le président de la République française, Emmanuel Macron, en marge du septième sommet de la CPE, qui s'est tenu à Copenhague le 2 octobre 2025.

L'Italie et la France ont choisi de promouvoir conjointement la Coalition au regard de l'expérience spécifique qu'elles ont acquise dans ce domaine et de la coopération bien établie entre leurs autorités compétentes respectives.

L'initiative franco-italienne – à laquelle participent aujourd'hui 35 pays européens, ainsi que la Commission européenne et le Conseil de l'Europe – vise à renforcer concrètement la coopération sur deux fronts : la lutte contre le trafic de stupéfiants, y compris les drogues de synthèse de nouvelle génération, et la prévention, le traitement et le rétablissement des personnes touchées par les addictions.

Les membres de l'ECAD ont adopté une Déclaration fondatrice définissant les priorités opérationnelles de la Coalition, qui prévoit notamment la pleine application du principe *follow the money* afin de cibler les produits du trafic de stupéfiants.

La deuxième réunion de la Coalition s'est tenue en marge du huitième sommet de la CPE à Erevan, le 4 mai 2026, à nouveau sous coprésidence franco-italienne. À cette occasion, les membres de la Coalition ont examiné les initiatives de coopération proposées par l'Italie et la France pour 2026 et adopté une nouvelle déclaration conjointe destinée à orienter leurs travaux au cours des mois à venir.

La Rencontre internationale sur la prévention et le rétablissement des addictions de San Patrignano, organisée conjointement par l'Italie et la France, constitue l'une des concrétisations des engagements pris à Erevan en matière de prévention et de rétablissement. La présidente du Conseil des ministres italien, Giorgia Meloni, et le président de la République française, Emmanuel Macron, ont adressé des lettres d'invitation conjointes aux chefs d'État et de gouvernement et aux partenaires de la Coalition, ainsi qu'aux institutions européennes compétentes. L'organisation de cette rencontre, à laquelle participent le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le ministère de l'Intérieur, est coordonnée par le secrétaire d'État à la présidence du Conseil chargé des politiques de lutte contre la drogue et les autres addictions, Alfredo Mantovano.

Les travaux s'achèveront par l'adoption de la Déclaration finale, qui définira les orientations et les engagements opérationnels de la Coalition pour les années à venir. Le choix de San Patrignano, dont l'action en matière de rétablissement et de réinsertion sociale des personnes souffrant d'addictions est reconnue à l'échelle internationale, vise à illustrer concrètement, dans la réalité du quotidien, un exemple des politiques que la Coalition entend promouvoir.

San Patrignano

San Patrignano est une organisation à vocation sociale engagée dans le **rétablissement** des personnes souffrant d'addictions et dans la **prévention** de la consommation de drogues.

La Communauté a été fondée en 1978 afin de venir en aide aux jeunes confrontés à des problèmes d'addiction. Depuis sa création, elle a accueilli **27 000 personnes**. Aujourd'hui, elle héberge environ 850 personnes, auxquelles elle offre un foyer, une assistance médicale et juridique, ainsi que la possibilité de poursuivre des études, d'apprendre un métier et de se réinsérer pleinement dans la société au terme de leur parcours de rétablissement. L'aide proposée est entièrement **gratuite**.

Respect de soi et des autres, éthique de la responsabilité et esprit d'entraide envers les personnes les plus vulnérables : tels sont les principes fondateurs de la Communauté, sur lesquels repose son action éducative et thérapeutique, dans le plein respect de toutes les croyances et religions. Selon l'approche adoptée par la Communauté, l'addiction n'est pas considérée comme une maladie chronique et incurable devant faire l'objet d'un traitement médicamenteux pour une durée indéterminée. Au contraire, chaque personne qui vient demander de l'aide est accueillie dans sa singularité, avec des potentialités qu'il convient de redécouvrir et de valoriser. La prise en charge de la personne est essentielle tant sur le plan physique – la Communauté dispose d'un centre de consultations médicales ainsi que d'un centre médical de 50 lits spécialisé dans les maladies infectieuses – que sur le plan psychologique.

La Communauté, qui s'étend sur 240 hectares, accueille également des personnes bénéficiant de **mesures alternatives à l'incarcération** : les personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue peuvent avoir la possibilité de suivre un programme de réhabilitation et de rétablissement, tout en acquérant des compétences professionnelles, au lieu de purger leur peine en prison. Depuis 1980, pour 3 950 personnes, plus de 4 000 années de détention ont ainsi été remplacées par des programmes de rétablissement au sein de la Communauté, ce qui représente pour l'État une économie estimée à environ 260 millions d'euros. San Patrignano accueille également **deux centres pour mineurs**, destinés aux jeunes âgés de 13 à 17 ans orientés par les services sociaux ou les tribunaux pour mineurs.

Toutes les personnes accueillies au sein de la Communauté peuvent bénéficier d'une **formation scolaire**, leur permettant de reprendre leurs études à tous les niveaux, ainsi que d'une **formation professionnelle** de haut niveau dans les nombreux ateliers et secteurs d'activité présents sur le site : tissage, papiers peints, maroquinerie, cuisine, fromagerie, boulangerie, cultures agricoles, cave viticole, pépinière, élevage bovin, chenil, graphisme et impression.

Programme

Jeudi 22 octobre

16 h 00 – 19 h 00 Visite de San Patrignano à l'intention de la presse (accréditation obligatoire via le portail <https://ecad2026.it/mediahome.aspx>)
Au cours de la visite, un briefing d'information sera organisé et le dossier de presse sera remis aux participants.

Vendredi 23 octobre

Toutes les sessions de travail, y compris l'introduction et les interventions d'ouverture, seront retransmises en vidéo au Centre de presse, où des casques seront mis à disposition pour écouter le son original (*floor*) ainsi que l'interprétation simultanée en italien, en anglais et en français.

9 h 00 – 10 h 00	Café de bienvenue <i>Arrivée des délégations (opérateurs officiels uniquement)</i>
10 h 00	Introduction Interventions d'ouverture des deux pays coorganisateurs, l'Italie et la France, des représentants de l'Union européenne et des organisations internationales. <i>(pool de photographes et de caméramans dans la salle)</i>
10 h 30	Session d'ouverture L'Italie et la France présenteront leurs approches respectives en matière de prévention et de rétablissement.
11 h 00	Session consacrée à San Patrignano Présentation de San Patrignano. Elle sera suivie d'une visite de la Communauté à l'intention des Chefs de Délégation <i>(photographes officiels de l'organisation uniquement)</i>
13 h 15 (TBC)	Photo de famille <i>(opérateurs officiels ; pool de photographes et de caméramans)</i>
13 h 30	Déjeuner <i>(le déjeuner destiné à la presse sera servi au Centre de presse)</i>
14 h 30	Déclarations nationales sur le rétablissement et la prévention

Déclarations nationales (3 minutes par intervention).

16 h 30

**Conclusions du secrétaire d'État à la présidence du Conseil,
Alfredo Mantovano, et adoption de la Déclaration**

17 h 00

Clôture des travaux

Informations utiles

- **Modalités d'accréditation**

Les journalistes, photographes et caméramans devront effectuer leur demande d'accréditation via le portail <https://ecad2026.it/mediahome.aspx> à partir de 9 h 00 le mercredi 7 octobre et jusqu'à 24 h 00 (heure italienne) le jeudi 15 octobre 2026.

Lors de l'inscription, ils devront renseigner les informations demandées et télécharger une copie numérisée des documents suivants (exclusivement au format JPEG ou PDF, 2 Mo maximum) :

- passeport ou pièce d'identité en cours de validité (obligatoire) ;
- photo d'identité (exclusivement au format JPEG) ;
- lettre d'affectation officielle du média auquel ils appartiennent (obligatoire) ; les journalistes indépendants devront également télécharger une lettre d'affectation délivrée par un média ;
- carte de presse (facultative) ;
- numéro de téléphone portable (facultatif, en vue de l'éventuelle participation à des groupes de discussion destinés à la presse).

Lors de la procédure d'accréditation, il conviendra d'indiquer si l'on souhaite participer à la visite de San Patrignano du 22 octobre et/ou à l'événement du 23 octobre. Toute demande de participation implique l'acceptation des règles relatives aux prises de vues figurant dans la section correspondante.

- **Informations à l'intention de la presse étrangère**

Il est rappelé aux représentants de la presse étrangère de vérifier suffisamment à l'avance s'ils doivent obtenir un visa pour entrer en Italie, en consultant le lien suivant : <https://vistoperitalia.esteri.it/home.aspx>

Les éventuelles formalités de visa devront être accomplies avant l'arrivée en Italie.

- **Badges et accès**

Les journalistes, photographes et caméramans ayant reçu confirmation de leur accréditation pourront retirer leur badge, sur présentation de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription, auprès du Centre d'accréditation de la presse installé au Palazzo del Turismo de Rimini (Parco Fellini, 3) :

- jeudi 22 octobre, de 9 h 00 à 19 h 00 ;
- vendredi 23 octobre, de 7 h 00 à 10 h 00.

L'accès à San Patrignano sera possible exclusivement au moyen des navettes dédiées, au départ de Rimini et avec retour à Rimini. Les horaires des navettes seront communiqués après confirmation de l'accréditation.

Il est recommandé aux personnes souhaitant assister à l'ouverture des travaux de retirer leur badge le 22 octobre ou aux premières heures du 23 octobre, en tenant compte du temps nécessaire pour rejoindre San Patrignano.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, ainsi que dans le respect de la vie quotidienne de la Communauté, en dehors du Centre de presse, les représentants des médias ne pourront se déplacer à l'intérieur de San Patrignano qu'en groupes accompagnés par le personnel de l'organisation ou dans le cadre des pools prévus au programme.

Les identifiants permettant d'accéder au réseau Wi-Fi figureront sur le badge.

- **Informations sur le Centre de presse**

Le Centre de presse est installé dans le gymnase de la Communauté de San Patrignano. Il sera ouvert :

- jeudi 22 octobre, de 10 h 00 à 21 h 00 ;
- vendredi 23 octobre, de 7 h 30 à 21 h 00.

Le Centre de presse mettra à la disposition des médias accrédités des postes de travail, des prises électriques (norme italienne) et une connexion Wi-Fi ; le déjeuner y sera servi le 23 octobre. Toutes les sessions de travail, y compris l'introduction et les interventions d'ouverture, seront retransmises en vidéo au Centre de presse, où des casques seront mis à disposition pour écouter le son original (*floor*) ainsi que l'interprétation simultanée en italien, en anglais et en français.

- **Espace *doorstep***

Un espace *doorstep* sera aménagé afin de permettre aux Chefs de Délégation qui le souhaitent de faire des déclarations aux médias. Son emplacement et les modalités d'accès seront communiqués au Centre de presse.

- **Règles relatives aux prises de vues et au respect de la vie privée des personnes accueillies au sein de la Communauté**

San Patrignano est le lieu de vie des personnes qui y suivent leur parcours de rétablissement. Afin de respecter leur vie privée, la participation à la visite du 22 octobre et à l'événement du 23 octobre implique l'acceptation des règles suivantes :

- aucune prise de vues, photographie ou enregistrement n'est autorisé à l'intérieur des centres pour mineurs, conformément à la *Carta di Treviso*, ni à l'intérieur du centre médical ;

- les témoignages recueillis au cours des travaux ne pourront être filmés, enregistrés et diffusés que dans les limites fixées par l'organisation ;
- pendant la visite, les participants devront respecter les consignes du personnel accompagnateur ;
- tout manquement à ces règles entraînera le retrait immédiat de l'accréditation.

- **Règles de sécurité**

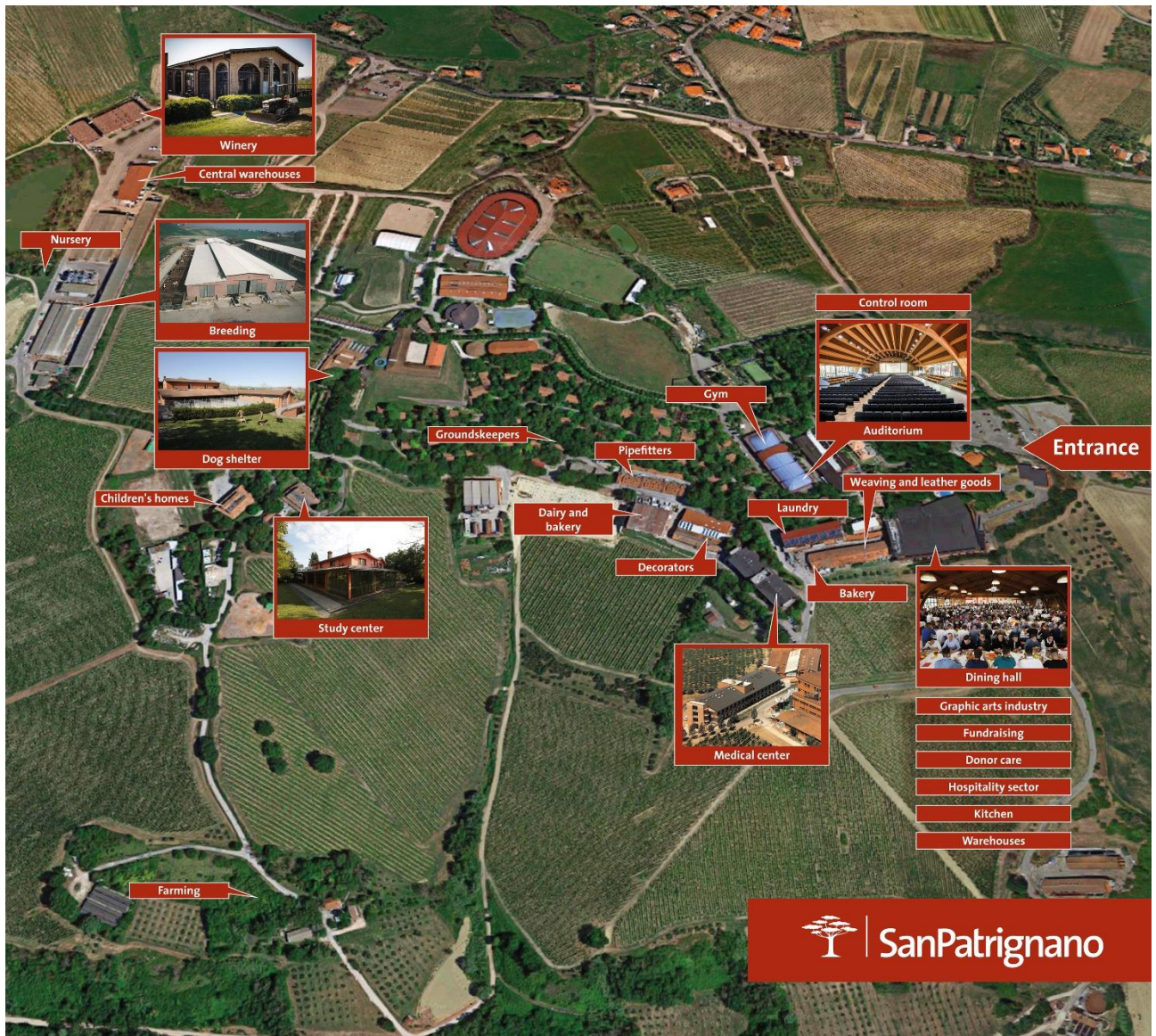
- le badge est personnel et incessible et doit être porté de manière visible pendant toute la durée de la présence à San Patrignano. En cas de perte, il convient de s'adresser immédiatement au Centre de presse ;
- les personnes, sacs et équipements sont soumis à des contrôles de sécurité lors de l'embarquement à bord des navettes ainsi qu'aux points d'accès ; il est recommandé de se présenter suffisamment à l'avance ;
- il est interdit d'introduire des armes, des objets susceptibles d'être utilisés comme armes, des substances inflammables, des boissons alcoolisées, des banderoles ou tout matériel sans rapport avec l'activité journalistique ;
- l'utilisation de drones est interdite dans l'ensemble de la zone de l'événement ;
- tout équipement laissé sans surveillance pourra être retiré par le personnel chargé de la sécurité ;
- les consignes du personnel de l'organisation et des forces de l'ordre devront être respectées à tout moment.

- **Contenus multimédias**

Une sélection des photographies et vidéos réalisées par les opérateurs officiels, y compris la photo de famille, sera mise à disposition dans une galerie sur le site de la Présidence du Conseil des ministres ainsi que sur celui du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

- **Hébergement**

Les représentants des médias devront organiser eux-mêmes leur voyage et leur hébergement.



Le Centre de presse est installé dans le gymnase (voir carte).

Contacts

Service de presse et des relations avec les médias, Présidence du Conseil des ministres

E-mail : salastampachigi@governo.it

Téléphone : +39 06 6779 3050

Unité de la communication, Secrétariat général – Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI)

E-mail (uniquement pour les demandes de renseignements concernant l'accréditation) :

accreditamentostampa@esteri.it

Téléphone : +39 06 3691 3432 – 8573 – 3078 – 8210 – 3450

San Patrignano

Via San Patrignano 53 – 47852 Coriano, Rimini – Italie

www.sanpatrignano.org